

LE CLUB DE PARIS EN TROIS VIDÉOS DE TROIS MINUTES

30 juin 2023



LE CLUB DE PARIS, SON FONCTIONNEMENT ET SON EVOLUTION DEPUIS 70 ANS

Depuis près de 70 ans le Club de Paris vient en aide aux pays ayant des difficultés à rembourser leur dette. Découvrez en vidéo le rôle que ce groupe informel de créanciers souverains occupe au sein de l'architecture financière internationale.

Une première vidéo présente le fonctionnement du Club de Paris, ses principales missions et les principes selon lesquels il opère : <https://youtu.be/7YM3uQrMgZc>.

Une seconde vidéo revient sur trois moments clefs dans l'histoire récente du Club, ou comment l'évolution du paysage de l'endettement souverain après la mise en œuvre de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTe) a mené à la création du Cadre commun entre le Club de Paris et le G20 en 2020 : <https://youtu.be/mwZsYem3kkE>.

Une troisième explique comment fonctionne un traitement de dette négocié par le Club de Paris et mis en œuvre par les créanciers membres : <https://youtu.be/7bTxxX3sZF8>.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de pays endettés.
2. Les membres du Club de Paris sont les gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Brésil, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République de Corée, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse. L'Afrique du Sud est par ailleurs membre prospectif depuis 2022.